

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 14
Présents 12
Votants 12
Abstention 1

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20230803-DELIB2023-20-DE
Date de télétransmission : 03/08/2023
Date de réception préfecture : 03/08/2023

Objet : Délibération N°2023-20
Tarif de la cantine

L'an deux mil vingt trois
Le 20 juillet 2023

Le conseil municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation : 13 juillet 2023

Etaient présents : : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIK, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Jacques PERARD, Jean Michel RADOUX, Mary STIANTI-DURET, Luc TABORDET.

Etaient absents excusés : Christian MYSZKIEWICZ a donné pouvoir Sébastien CLAVIER

Absent : Sophie BERTRAND

Le secrétariat a été assuré par : Custodia CARVALHO

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de conserver inchangé les tarifs de la cantine scolaire fixés par délibération N°2023-03 du 15 février 2022.

| Coef de 0 à 800 | Coef de 801 à 1000 | Coef de 1001 à 1200 | Coef de 1201 à 1500 | Coef sup à 1501 |
|-----------------|--------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| 1€ | 2€ | 3€ | 3.50€ | 4.00€ |

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de conserver inchangés les tarifs de la cantine

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1
Fait et délibéré à QUINCY
Le 20 juillet 2023

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Custodia CARVALHO



-Transmis aux représentants de l'Etat le : 3 août 2023
-Publié le : 4 août 2023